



PRÉVENTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Guide à destination des collectivités

SOMMAIRE

PRESENTATION	3
ETAT DES LIEUX	4
FICHES	
1 Compostage domestique	5
2 Compostage partagé	6
3 Compostage autonome en établissement	7
Gestion intégrée des déchets verts	8
4 Modifier les pratiques : Paillage & Biodiversité	8
5 Aider au broyage des branches	9
6 Formation et Dispositif "PG-Prox"	10
7 Animation des réseaux bénévoles	11
8 Lutte contre le gaspillage alimentaire	12
VOS PARTENAIRES POUR VOS PROJETS	13

Rédaction, crédits photo

Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes (RCC AuRA)

Partenaires techniques et financiers

ADEME, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Création graphique

G.V.Création - Valérie Gavéglià

Décembre 2020

PRESENTATION

Ce guide, adressé aux élus et techniciens des collectivités, est un outil d'aide pour mieux appréhender les questions de la prévention et gestion des biodéchets à l'échelle d'un territoire :

- **Pourquoi une prévention et une gestion de proximité des biodéchets est-elle nécessaire ? Sur quels axes la décliner ?**
- **Quels sont les points essentiels à prendre en compte par la collectivité pour réussir la mise en œuvre des actions ?**
- **Quels financements existent ?**



Les thématiques abordées sont :

- ❶ Le traitement des déchets de cuisine en **compostage de proximité**, qui est une solution économiquement et écologiquement rationnelle.
- ❷ La gestion intégrée des **déchets verts** permettant à la fois un retour au sol bénéfique et une réduction des coûts économiques et écologiques de traitement.
- ❸ Les **formations** et l'animation de réseau à mettre en place pour faire vivre les acteurs de cette politique.
- ❹ Et enfin la lutte contre le **gaspillage alimentaire**, élément inséparable de la question du compostage.

Témoignages

” Initier de nouvelles pratiques nécessite des délais importants. Il ne faut pas raisonner en durée de mandat. Nous semons des graines depuis près de 20 ans et nous commençons juste à en récolter les fruits. Le VALTOM et l'ensemble de ses collectivités adhérentes en charge de la collecte sont aujourd'hui organisés et identifiés comme des référents et experts en la matière.

Notre personnel est qualifié. Notre équipe comprend 7 guides et maîtres composteurs passionnés qui ont été formés dès leur arrivée. Il nous semblait indispensable de connaître et maîtriser parfaitement ces pratiques pour pouvoir en faire la promotion.

M. Laurent Battut, Président du VALTOM (63)

” Le Pays Voironnais est engagé depuis 2006 dans la gestion de proximité des biodéchets et a initié cette démarche par la mise à disposition de composteurs individuels auprès des habitants. Au fil des années, grâce notamment aux soutiens de l'ADEME et à son implication dans différents réseaux (RCC, Réseau CompostPlus...), la communauté d'agglomération a enrichi et développé sa politique en la matière et propose dorénavant toute la gamme d'actions de proximité pour réduire à la source les biodéchets.

Outre la réduction des tonnages, qui demeure une priorité écologique et économique, la collectivité vise la création de lien social, en mettant notamment en réseaux les parties prenantes (habitants, associations, communes...). Ces actions pérennes et durables sont créatrices d'emplois locaux.

Mme Nelly Sicre - Responsable de l'Unité Animation Réduction des déchets au Pays Voironnais (38)

” La Métropole de Lyon s'appuie depuis 2007, sur les initiatives citoyennes de son territoire pour déployer un parc de composteurs partagés en pied d'immeubles, dans les quartiers et dans les structures éducatives.

La Métropole remet le matériel aux collectifs de citoyens volontaires, assure un accompagnement de la pratique citoyenne et structure un réseau de référents de sites et de guides composteurs.

Le nombre de sites installés chaque année ne cesse d'augmenter, fin 2020 on compte près de 500 sites qui pour la plupart ont un taux d'utilisation maximal.

Le nouvel exécutif priorise le compostage pour le retour à la terre des déchets alimentaires et compte sur un triplement du parc de composteurs d'ici la fin du mandat. Le compostage d'initiative citoyenne ou en gestion encadrée par la collectivité, sera un des maillons de la stratégie de tri à la source des biodéchets.

Mme Laurence CAMPAN - Responsable du service étude et prévention, direction adjointe des déchets à la Métropole de Lyon (69)

ETAT DES LIEUX

Les biodéchets représentent 30 % des déchets ménagers et assimilés en Auvergne Rhône-Alpes.

Leur réduction fait partie intégrante du Plan régional des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes qui cite des objectifs ambitieux de réduction des déchets organiques dans les ordures ménagères et des quantités de déchets verts amenés en déchèterie.

Enjeux et réglementation :

Tous les particuliers devront disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

Les collectivités devront mettre en place leur propre politique en place en respectant ce principe.

La prévention et la gestion de proximité des biodéchets - avec la collecte sélective là où elle s'impose - proposent deux solutions complémentaires à cette obligation légale.



Utiles

La prévention et la gestion de proximité des biodéchets permettent de limiter fortement les quantités à la charge des collectivités. Elles sont aussi utiles pour diminuer les nuisances induites par la chaîne classique de collecte et de traitement. Historiquement centrées sur le compostage domestique, les opérations de proximité ont élargi leur champ d'intervention au compostage partagé et au compostage autonome en établissement, ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la gestion intégrée des déchets verts.

Inscrites dans le territoire

Le lien social qui grandit, à l'occasion de la mise en place de nouveaux sites, de leur fonctionnement, des événements festifs rythmant les pratiques ou encore de visites organisées sur le terrain, est le garant de la pérennité de ces pratiques.

Structurées

L'implication active des ménages et autres producteurs de déchets, se fait en lien avec des personnes relais, référents de sites, Guides et Maîtres composteurs. Ces derniers ont un rôle incontournable et leur rôle se professionnalise depuis quelques années, avec des formations reconnues par l'ADEME. Les Maîtres composteurs, salariés de collectivités ou d'associations prestataires, sont les chevilles ouvrières des programmes d'actions mis en place par les collectivités pour favoriser le changement des pratiques. Leur formation leur a donné des compétences dans le domaine des techniques, de la communication et de la gestion de projet.

Ces acteurs sont les garants du respect de la réglementation qui s'applique au compostage de proximité depuis 2012.

Complémentaires

La gestion de proximité avec traitement in situ - objet de ce guide -, peut être complétée lorsque nécessaire par une collecté séparée (point d'apport volontaire ou porte à porte) avec un traitement centralisé à l'échelle du territoire.

Compostage domestique

Les déchets ménagers représentent en moyenne 0,4 tonne par an et par foyer. Promouvoir le compostage domestique permet de valoriser 30 % de ces déchets en moyenne !

Selon l'habitat du territoire, différentes techniques peuvent être soutenues par la collectivité :



le compostage individuel en bac ou en tas, idéal pour les habitants ayant un jardin

le lombricomposteur pour les habitants en appartement



La **distribution de matériel de compostage à tarif préférentiel ou gracieux** est un point de départ pour engager les habitants dans la pratique. Elle est à accompagner d'une **séance d'explications** par un Maître composteur agent ou salarié d'une structure prestataire de la collectivité.

Points essentiels à prendre en compte pour pérenniser l'action :

- Accompagner la pratique du compostage en organisant des **formations/ateliers réguliers**, en déployant sur le territoire **l'action Café Compost** (visite de jardins de particuliers début juin) pour promouvoir le partage de pratiques entre habitants, en animant **un réseau de Guide composteurs** formés qui encourageront le partage de pratiques vertueuses.
- **Communiquer** auprès des habitants, au-delà de la promotion de ces actions, pourra donner des clés sur l'utilisation du compost obtenu et de son utilité pour le jardin.
- Conduire des **études complémentaires** (sondage auprès des bénéficiaires de matériel, évaluations) pour aller plus loin : partenariat avec les jardineries, films, newsletters, info dans le journal de la collectivité...).

LES CHIFFRES



100 kg/hab/an détournés

80 kg/hab/an de déchets peuvent être détournés des ordures ménagères grâce au compostage domestiques, auxquels s'ajoutent les 20 kg/hab/an de déchets verts du jardin

(Source : ADEME)

250 g de vers
dans un lombricomposteur

=

250 g de biodéchets
à décomposer / jour

Pour en savoir plus :

- Infographie [Vous et le compostage](#) (Que Choisir, 2020)
- Plateforme de promotion du lombricompostage régionale : www.lombri-compost.fr
- Guide [Faire son compost](#) (ADEME, 2012)

Compostage partagé

En compostage partagé, les habitants sans jardin d'un quartier ou d'un immeuble amènent leurs déchets à composter sur un site de compostage prévu à cet effet. La gestion du dispositif est réalisée par des référents de site bénévoles formés, accompagnés et soutenus par un Maître composteur agent ou salarié d'une structure partenaire.



Pour bénéficier pleinement des atouts du compostage partagé et contrer les craintes d'odeurs ou de nuisibles, quelques bonnes pratiques sont à prévoir dès le début du projet :

- 1. Prévoir une phase de diagnostic**, réalisée par un Maître composteur, qui validera l'emplacement du futur site et mesurera, voire aidera à susciter, la motivation des habitants à proximité en partenariat avec les référents volontaires.
- 2. Former les référents de sites**, essentiels à la mise en place et au fonctionnement de ces sites, de préférence via un organisme de formation accrédité (cf. "Formation") et **assurer un suivi** par un Maître composteur.
- 3. Garantir un matériel de qualité** qui durera dans le temps et qui facilite les travaux d'entretien, en aidant à l'achat ou en mettant à disposition les bacs ainsi que le petit matériel facilitant (griffe, seau, fourche). Compléter avec un affichage clair des consignes utiles.
- 4. Assurer l'approvisionnement en matières sèches** sous forme de broyat de branches, indispensable pour structurer et aérer le compostage d'épluchures de fruits et légumes, en le prenant directement en charge, ou en facilitant la mise en relation avec des professionnels proposant du broyat : compostage-et-broyat.fr.
- 5. Veiller à l'animation des sites de compostage collectif** par l'organisation de rencontres telles que [Tous au Compost !](#), de façon à assurer l'entrée de nouveaux référents de sites et apporteurs dans le dispositif et de fêter la distribution de compost mûr.
- 6. Communiquer et valoriser le site** pour diffuser les pratiques.

Les sites de compostage collectifs participent à la citoyenneté et à la création de lien social, tout en responsabilisant les producteurs de déchets !

LES CHIFFRES



Pour une **collectivité de 100 000 habitants** dont 25 % vivent en zone urbaine, pour atteindre **un taux de couverture de 50 %** :

300 sites de compostage
recevant les biodéchets d'en
moyenne 20 foyers par site

600 référents de site formés
à raison de 8 formations par an

(Source : Retours d'expériences des collectivités et membres du RCC AURA)

Pour en savoir plus :

- Guide Ademe 2012 : [Guide méthodologique du compostage partagé](#)
- [Construire une organisation territoriale de compostage partagé \(DT96\)](#), AMORCE 2018
- [Recueil d'exemples de démarches de compostage de proximité \(DT110\)](#), AMORCE 2019
- Article RCC : [Le matériel indispensable au bon fonctionnement d'un site](#)

Compostage autonome en établissement

Le compostage autonome est idéal pour les établissements scolaires, les structures touristiques, les entreprises privées ou encore toute structure de restauration collective, souvent producteurs de grandes quantités de biodéchets. Les établissements produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an ont déjà l'obligation de les valoriser.

En fonction du profil de l'établissement (quantités de déchets produits, secteur d'activité), il existe plusieurs dispositifs : site de compostage en bacs, en pavillon ou encore en composteur électromécanique. Le choix est à déterminer après étude de faisabilité.

L'**accompagnement par la collectivité** est important à plusieurs niveaux :

- Accompagnement du projet par un Maître composteur de la collectivité ou d'une association : définition des besoins, mobilisation et formation des référents de site, suivi technique après installation, etc.
- Mise à disposition ou aide à l'achat du matériel.
- Financement de postes en interne et/ou d'une structure relais.
- Valorisation de ces pratiques auprès des usagers de l'établissement et des habitants du territoire.

Les avantages pour la collectivité :

- Grande valeur pédagogique.
- Stabilisation des coûts de collecte et de traitement.
- Limitation de l'impact sur l'environnement et production de compost pour les espaces verts.
- Développement local par la mobilisation de partenaires et/ou prestataires.



LES CHIFFRES

Deux étapes pour réussir la mise en place du compostage en établissement :

1 • On s'exerce en ne compostant que les **biodéchets crus** issus de la préparation des repas (en moyenne 10 à 15 g par repas)



2 • On ajoute au processus de compostage les biodéchets provenant des retours de plateau et de la banque (en moyenne 115 à 120 g par repas)

(Source : ADEME)

Pour en savoir plus :

- [Guide méthodologique du Compostage autonome en établissement](#), Ademe, 2012
- [Guide AMORCE DT105 - Etat des lieux de la gestion des biodéchets dans la restauration collective publique](#), AMORCE, 2019
- Fiche RCC national : [La réglementation liée au compostage de proximité](#)

Gestion intégrée des déchets verts

Branchages, tonte, feuilles mortes issus des espaces publics ou des jardins privés envahissent les déchèteries de nos territoires ! **En moyenne un habitant apporte 130 kg de déchets verts par an, dont 60 % de tonte.** Le coût du traitement centralisé de ces déchets végétaux (collecte, broyage, compostage) coûte en moyenne aux collectivités environ 100 €/t selon les modes de prise en charge.

L'**économie sur les coûts de transports et de traitement** passe nécessairement par la mise en place d'une gestion intégrée de ces déchets verts. Le jardinage au naturel et les techniques de valorisation in situ permettent en plus **un retour de la richesse à la terre pour un sol vivant.**

Modifier les pratiques : Paillage & Biodiversité

L'objectif est de privilégier la réutilisation des "déchets" du jardin directement sur le sol en paillis : tontes, feuilles mortes, herbes indésirables, tiges séchées, branchages. Ces apports de matières vont **protéger les sols, les nourrir et réduire les besoins en eau.** Un tas de branchages, une haie sèche, un tapis de feuille sous la haie, en complémentarité d'un point d'eau, une butte de pierres, peuvent devenir **des abris propices à la faune**, apportant une biodiversité utile au milieu.

Points essentiels à prendre en compte :

Ces techniques demandent un **changement de mentalité et de pratique** où la nature retrouve plus de place dans nos jardins et espaces verts :

- **Sensibilisation des habitants** aux techniques de tonte mulching sur pelouse et sur feuilles, de taille douce, de broyage via démonstrations de broyage de branches fines à la tondeuse, ou un défi 0 déchets verts.
- **Animation d'un réseau de composteurs-pailleurs** pour diffuser par l'exemple auprès d'autres habitants, comme lors d'une fête des broyeurs (existe depuis 2014 au Sictom du Guiers et Sictom de Morestel en Isère).
- **Formation des agents** des services techniques et des professionnels des espaces verts.



LES CHIFFRES



1 h à pailler son jardin

=

10 h de travail gagné
(arrosage, désherbage, binage, fertilisation)

(Source : Composts et paillis - Denis Pépin - Édition Terre Vivante)

• **2 à 2,5 fois plus de vers** présents dans un sol paillé que dans un sol nu

• **2 fois plus de biomasse** microbienne dans un sol paillé avec du broyat frais que dans un sol nu

(Sources : iEES Paris, 2016 ; École du Breuil)

Pour en savoir plus :

- Film [Déchets de jardin, n'en jetez plus ! - Broyage et paillage au jardin](#)
- Livre Composts et Paillis, Denis Pépin, édition Terre Vivante
- Fiche technique RCC : [Réduire ses déchets verts : des solutions existent !](#)

Aider au broyage des branches

La gestion des branchages est confrontée à deux problématiques spécifiques : un volume important à transporter et stocker, ainsi que la lenteur du processus de décomposition. Leur broyage permet de réduire de 5 à 10 fois le volume, d'en accélérer la décomposition pour un retour au sol ou une intégration en matière sèche aux composteurs de proximité.

Le coût à l'achat d'un broyeur pour un usage ponctuel est un frein fréquemment mis en avant. De plus en plus de collectivités **soutiennent donc la mise à disposition et le partage de broyeurs** sur leur territoire :

- Achat et partage de broyeurs professionnels entre collectivités.
- Rendez-vous ponctuel de broyage municipal sur une placette municipale.
- Subvention à l'achat groupé de broyeurs par plusieurs foyers.
- Proposition de services de broyage à domicile.

Points essentiels :

- Intégrer les communes à la démarche pour prendre en compte leurs besoins de matériel, et profiter de leur capacité d'aider à la mise en place du dispositif.
- Privilégier du matériel de qualité et la mutualisation.
- Proposer des solutions complémentaires permet de toucher différentes cibles qui ont différents besoins : subvention à l'achat de petits broyeurs et le prêt d'un broyeur performant.



Enfin, une plateforme web de mise en contact directe entre producteurs de broyat (paysagistes par exemple) et sites de compostage en attente de broyat est déployée par le RCC AuRA grâce à la Région et à l'Ademe, évitant ainsi le passage par la déchèterie : www.compostage-et-broyat.fr



LES CHIFFRES



5 000 à 10 000 € de budget annuel consacré à l'aide à l'acquisition de broyeurs par les particuliers

(Source : Sictom du Guiers et SICTOM de Morestel)

116 € HT/tonne : c'est le coût de traitement moyen des déchets verts à la charge des collectivités (coût global = transport + traitement)

(Source : Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ADEME 2019)

Pour aller plus loin :

- SINDRA - [Conseils pour la mise en place d'un broyeur mutualisé](#)
- [Optigede - Retours d'expérience Broyeurs](#)
- Comparatif de petits broyeurs pour particuliers : [Fiche RCC AuRA](#)
- [Recueil d'exemples de gestion de proximité des déchets verts](#), Guide AMORCE DT97, 2018

Formation et Dispositif “PG-Prox”

Dans le cadre d'un projet de prévention et de gestion de proximité des biodéchets (PG-Prox), **les formations proposées permettent aux acteurs de terrain d'être de véritables ambassadeurs et de garantir la pérennisation** des actions mises en place.

La filière de gestion de proximité des biodéchets s'est professionnalisée : un référentiel des métiers et un dispositif de formation a été défini par l'ADEME, et est animé par le Réseau Compost Citoyen regroupant les professionnels du secteur.

Ce référentiel porte sur 4 parcours de formation :

Chargé de mission

déchets : pour piloter le programme territorial de gestion de déchets au sein d'une collectivité.

Maître composteur :

pour être le référent technique sur des opérations de prévention et de gestion. Il coordonne les projets collectifs et anime les relais qu'il mobilise sur son territoire.

Guide composteur :

pour être capable d'informer et accompagner les ménages de sa collectivité, ou les établissements (scolaire, Ehpad, restaurants...) dans l'acquisition de nouvelles pratiques.

Référent de sites :

pour être une personne ressource et informer les habitants.

La formation de Maître composteur est inscrite à l'Inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle.

Les missions du Maître composteur nécessitent des compétences techniques, relationnelles et de gestion de projet. Sa capacité à agir de manière performante et autonome doit donc être des critères à examiner lors de son recrutement.

Points essentiels :

- Engager un ou plusieurs Maître composteur selon la taille de la collectivité. Une partie des missions peut aussi être confiée à une structure prestataire. Les économies réalisées à moyen terme par l'engagement d'un personnel qualifié financent généralement ces postes.
- Mettre en réseau les acteurs du territoire pour maintenir une dynamique positive.
- Organiser les formations sur le terrain avec démonstrations et mises en situation.
- Mettre en valeur des expériences concluantes et exemplaires.



227 Maîtres composteur
ont été formés en France en 5 ans

(Source : RCC - Animateur du dispositif de formation PGprox)

Nombre de **Guides composteur** nécessaires :

- 1 pour 1 500 hab. (collectivité de 50 000 hab.)
- 1 pour 2 500 hab. (collectivité de 600 000 hab.)

(Source : JM Salvino, expert en prévention des déchets - Association Environnement Éco Circulaire)

Pour aller plus loin :

- Plaquette [Parcours de formation Gestion des biodéchets](#)
- Recherche d'organismes de formation : <https://lesactivateurs.org/formations/>
- Contact : pgprox@reseaucompost.org

Animation des réseaux bénévoles

Les projets de gestion locale des biodéchets intègrent une part importante de mobilisation citoyenne, vecteur de lien social et de succès dans l'application des préconisations. Il est essentiel de maintenir les personnes formées dans une dynamique créative et motivante en les intégrant dans un réseau qui leur propose **des temps d'échange réguliers, des formations ponctuelles, des rencontres**. Ces mêmes rencontres servent également à identifier leurs besoins pour pérenniser leur mobilisation.

Proposez à vos réseaux de participer aux 2 actions phares coordonnées par le RCC :

- **Tous au compost !** (mars-avril) depuis 2014 dans toute la France : les référents de site valorisent leur action et communiquent sur le compostage collectif en ouvrant leur site de compostage, et en profitent pour distribuer du compost mûr et tamisé.



- **Café compost** (juin) est porté par le RCC AURA depuis 2015 : les particuliers ayant des pratiques de jardinage au naturel, de compostage et de paillage les transmettent de manière conviviale et en toute simplicité à d'autres habitants en leur ouvrant leur jardin.



La communication territoriale permet de favoriser l'intégration de nouveaux habitants bénévoles et valoriser les démarches : **blog, site internet, articles locaux, label pour les professionnels participants**.

Lorsque les référents de site sont nombreux sur un territoire, l'animation du réseau nécessite **une coordination et des outils**, voire l'utilisation d'un logiciel de suivi pour assurer cet accompagnement et donner une vision globale à la collectivité.

Le Réseau Compost Citoyen accompagne les collectivités et les associations prestataires de service à la structuration de leur réseau de bénévoles pour conduire des actions communes, et au développement d'un partenariat entre Maître composteurs et habitants du territoire.



LES CHIFFRES



Compter de **90 h/an jusqu'à 0,25 ETP** de temps d'animation de réseau : rencontres thématiques, échanges réguliers, mobilisation sur des événements, accompagnements spécifiques

6 à 10 rencontres thématiques / événements **par an** permettent de faire vivre un réseau

(Source : Retours d'expériences des animateurs de réseaux des structures membres du RCC AURA)

Pour aller plus loin :

- Tous au compost ! et la Semaine du compostage : www.semaineducompostage.fr
- Exemple de logiciel de gestion des sites de compostage : [LOGI PROX](#) par Compost'Action
- [Bilan 2019 de l'opération Tous au Compost !](#)

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le constat est sans appel : 1/3 des aliments produits sont jetés. La gestion de proximité des biodéchets est indissociable de la prévention en amont, et des expériences montrent qu'il est possible de réduire le gaspillage alimentaire d'environ 15 kg par personne et par an. La sensibilisation peut porter sur l'acte d'achat, la gestion des stocks, les quantités cuisinées et les restes.



Après des **structures avec restauration collective**, vous pouvez promouvoir une action de lutte anti-gaspillage alimentaire :

- Etablir un **diagnostic initial** par observation, échanges avec les acteurs, pesées des déchets.
- Construire le **plan d'actions ciblé** en fonction du diagnostic : gestion des commandes, techniques de cuisine et formation des agents de restauration, réorganisation du temps de repas, sensibilisation des publics.
- Calculer et communiquer les **économies financières** réalisées.

Ne pas oublier **les restaurateurs et les commerçants !**

Un kit de communication et un label permet d'offrir une visibilité aux restaurateurs de votre territoire participant à un effort anti-gaspi.

Le "**Gourmet Bag**" est une marque proposée aux collectivités par le service public pour communiquer et encourager à emporter les restes de repas. Certaines collectivités fondent leur propre démarche et label.



LES CHIFFRES



Une **diminution de 30 % des retours plateaux** a été observée après mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

(Source : Plan Régional Prévention et Gestion Déchets 2019)

Une **économie de près de 5 000 €/an** a été identifiée sur 8 communes de moins de 4 000 habitants, servant en moyenne 90 repas par jour

(Source : étude FNE Loire pour le compte de St Etienne Métropole)

Réduction de **60 % du pain gâché** dans un collège grâce à des actions de sensibilisation. Et réduction de 100 % lors d'actions "coup de poing" ponctuelles

(Source : collège Le Palais à Feurs (42))

Pour aller plus loin :

- [Le panier anti-gaspi en restauration collective](#), ADEME, octobre 2020
- [Outils OPTIGEDE en restauration collective](#)
- Fiche technique [Le Gaspillage alimentaire](#) du Réseau Compost Citoyen national
- Guide AMORCE DT108 (2019) [Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective, recommandations et bonnes pratiques](#)

Vos partenaires pour vos projets

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté en 2019 le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui fixe pour objectif la stabilisation de la production de déchets en région et la réduction de 12 % de la production de déchets des ménages et des activités.



Pour accompagner les collectivités dans les actions de Prévention et de gestion de compostage, la Région propose l'appel à projet "Biodéchets" Financer mes équipements pour trier à la source et valoriser les biodéchets qui vous aide à mettre en place du compostage, gérer vos déchets verts et collecter les déchets alimentaires sur des dépenses d'investissement.

Contact : biodechets@auvergnerhonealpes.fr

L'ADEME régional AuRA s'implique dans de nombreuses initiatives autour des biodéchets telles que éviter le gaspillage alimentaire, prévenir la création de déchets verts, mieux trier à la source les biodéchets.



L'appel à projet AURABIODEC vise à soutenir la mise en place de dispositifs de tri à la source (collecte séparée, compostage partagé ou autonome) des biodéchets en Auvergne-Rhône-Alpes. Les projets et les études préalables sont financés pour une durée de 3 ans maximum.

Plus d'infos :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>

Guide ADEME 2018, Réussir la mise en oeuvre du tri à la source des biodéchets

Le Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes est l'association régionale fédérant depuis 2013 la plupart des grandes collectivités du territoire et pratiquement tous les acteurs professionnels de la prévention et la gestion de proximité des biodéchets dans la région, ainsi que des adhérents individuels.



Le réseau propose :

- un site internet ;
- des lettres d'infos trimestrielles et 2 dossiers thématiques par an ;
- des journées techniques d'échanges et séminaires ;
- un accompagnement individualisé à la mise en place des schémas territoriaux de gestion des biodéchets ;
- un accompagnement individualisé à l'animation d'un réseau local de Guides composteurs-pailleurs et référents de site de compostage.

Le RCC AURA est géré par un conseil d'administration bénévole composé de représentants de collectivités, associations, entreprises et individuels. Ses actions sont confiées à des prestataires et sont financées par l'ADEME, la Région et les adhésions. Adhérer contribue au financement des services proposés et au développement de la filière.

Contact : contact@aura.reseaucompost.fr - Tél. : 06 74 02 60 18

Site web : <https://aura.reseaucompost.fr>